



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité

**MAIRIE de GIGNAC LOT**  
14 rue de la Pierre des 3 Evêques  
46600 GIGNAC  
Tél. / Fax : 05 65 37 70 53  
mairie.gignac46@wanadoo.fr

## COMMUNE DE GIGNAC

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

*Sommaire :*

- I. Le cadre général du budget*
  - II. La section de fonctionnement*
  - III. La section d'investissement*
  - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- Les budgets annexes*

*annexe : extrait du CGCT*

## BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2017.

Le compte administratif 2017 a été voté le **09 avril 2018** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Date de réception de l'AR: 20/04/2018  
046-214601189-20180409-2018\_14\_04\_0903-DE

*MER*

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent **530 401.96 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (charges de personnel et frais assimilés) représentent **43.75 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **493 520.15 euros**.

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (*DGF des 3 dernières années*) :

- **DGF 2015 : 94 619 euros,**
- **DGF 2016 : 83 767 euros,**
- **DGF 2017 : 78 024 euros**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux 2017 : **272 310 euros,**
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :
  - **2015 : 28 967.58 euros,**
  - **2016 : 15 826.40 euros,**
  - **2017 : 12 633.10 euros.**

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	<b>192 905.25</b>	Recettes des services	<b>12 633.10</b>
Dépenses de personnel	<b>215 921.19</b>		
Autres dépenses de gestion courante	<b>45 605.66</b>	Impôts et taxes	<b>305 023.69</b>
Dépenses financières	<b>15 290.77</b>	Dotations et participations	<b>167 527.90</b>
Dépenses exceptionnelles	<b>4 036.64</b>	Autres recettes de gestion courante	<b>3 289.34</b>
Atténuation de produits	<b>0.00</b>	Recettes exceptionnelles	<b>3 149.64</b>
		Recettes financières	<b>1.88</b>
		Autres recettes – Atténuation de charges	<b>38 776.41</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>473 759.51</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>530 401.96</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	<b>19 760.64</b>	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>493 520.15</b>	<b>Total général</b>	<b>530 401.96</b>

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

*MEL*

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- concernant les ménages
  - Taxe d'habitation : **8.97%**
  - Taxe foncière sur le bâti : **19.63%**
  - Taxe foncière sur le non bâti : **179.21 %**

**Les taux de la commune sont inchangés depuis 2000.**

- concernant les entreprises

**La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes CAUVALDOR.**

Le produit de la fiscalité locale s'élève à **272 310 euros**.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à **114 526 euros** soit une baisse de **3 078 euros** par rapport à l'an passé.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	<b>36 981.58</b>	Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>39 254.19</b>
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	<b>146 124.93</b>	FCTVA	<b>1 992.27</b>
		Autres immobilisations financières	<b>5 000.04</b>
		Dépôts et cautionnements reçus	
		Taxe aménagement	<b>3 762.63</b>
		Subventions/Participations	<b>51 853.14</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>183 106.51</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>101 862.27</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	<b>0.00</b>
		Produits (écritures d'ordre entre section)	<b>19 760.64</b>
<b>Total Général</b>	<b>183 106.51</b>	<b>Total Général</b>	<b>121 622.91</b>

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

NEA

**c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :**

<b>Détail des dépenses d'investissement 2017</b>	
91-Aménagement places espaces publics ( 5ème tranche : place St Martin-rue St Didier	<b>8 494.00</b>
119-Gros travaux divers : (Installation électrique au Moulin, cloisonnement du bureau de la Directrice d'Ecole, changement des radiateurs de la salle sous la salle des fêtes)	<b>7 564.07</b>
126-Enfouissement réseau électrique	<b>18 589.09</b>
130-PUP la Bélonie	<b>2 900.00</b>
134-Réhabilitation du Moulin à vent	<b>84 573.57</b>
135-Aménagement du terrain de tennis en multi jeux	<b>5 278.80</b>
137- Création du parking du cimetière de Gignac	<b>17 564.40</b>
138-Sécurité site Moulin à vent (vidéosurveillance)	<b>1 161.00</b>
<b>Total des dépenses d'investissements</b>	<b>146 124.93</b>

**d) Les subventions d'investissements perçues :**

<b>Détail des recettes des programmes d'investissements 2017</b>		
119-Gros travaux divers : Don de l'association Lo Patrimoni (Installation électrique du Moulin)	<b>2 990.77</b>	<b>2 990.77</b>
122- Cimetière de Gignac et Saint Bonnet (création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans chacun des cimetières) Subvention du Ministère de l'Intérieur DETR 2015	<b>2 500.00</b> <b>4 748.00</b>	<b>7 248.00</b>
130-PUP la Bélonie (Participation du propriétaire)	<b>2 900.00</b>	<b>2 900.00</b>
132- Création d'un verger conservatoire Subvention du Ministère de l'Intérieur	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
134-Réhabilitation du Moulin à vent Subvention du Département du Lot Subvention mécénat AG2R La Mondiale Fondation du Patrimoine (versement du solde de dons collectés - pour rappel un 1 <sup>er</sup> versement de dons collectés d'un montant de 12 947.95€ a été effectué sur l'exercice 2016)	<b>13 264.00</b> <b>15 000.00</b> <b>2 895.75</b>	<b>31 159.75</b>
137- Création du parking du cimetière de Gignac Amendes de police 2016	<b>3 033.56</b>	<b>3 033.56</b>
138-Sécurité site Moulin à vent Amendes de police 2016 Don de l'association Lo Patrimoni (vidéosurveillance)	<b>2 553.56</b> <b>967.50</b>	<b>3 521.06</b>
<b>Total des recettes d'investissement par programme</b>		<b>51 853.14</b>

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

*MEL*

#### IV- Les données synthétiques du compte administratif 2017 - Récapitulatif

##### a) Récapitulatif du compte administratif 2017

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	258 571.46
Investissement	0.00	45 564.68

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	493 520.15	530 401.96
Investissement	183 106.51	121 622.91

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	295 453.27
Investissement	15 918.92	0.00

<b>Reste à réaliser investissement à reporter N+1</b>	<b>52 487.52</b>	<b>2 546.69</b>
---	------------------	-----------------

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	493 520.15	788 973.42
	Investissement	235 594.03	169 734.28
	TOTAL CUMULE	729 114.18	958 707.70

##### b) Principaux ratios

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 667 habitants

<b>FONCTIONNEMENT - Montant en euro par habitant</b>	
<b>Produits de fonctionnement réels- Total détaillés ci-dessous</b>	<b>795.21</b>
Impôts locaux	408.26
Autres impôts et taxes	49.05
Dotations et participations	251.17
Produits des services	18.94
Autres produits	4.93
Atténuation de charges	58.14
Produits exceptionnels	4.72
<b>Charges de fonctionnement réelles - Total détaillé ci-dessous</b>	<b>739.91</b>
Charges à caractère général	289.21
Charges de personnels, frais assimilés	323.72
Autres charges de gestion courante	68.37
Charges financières	22.92
Charges exceptionnelles	6.05
Dépenses d'ordre de fonctionnement	29.63
<b>INVESTISSEMENT - Montant en euro par habitant</b>	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>274.52</b>
Dépenses d'équipement	219.08
Remboursement de dettes bancaires et assimilés	55.44

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

*MEU*

## e) Etat de la dette

## COMMUNE DE GIGNAC

## Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD au 31/12/2017
LOGEMENTS MULTIPLE R	0460705	CDCTOULOUSE	117 988,68	24/06/1996	3,8000	Variable	Annuel	47 087,73
ACQUISITION LA GARIOTTE	6499825	CE MIDI PYRENNE	47 500,00	01/01/2004	4,1500	Variable	Annuel	4 021,14
TOITURE EGLISE	6539596	CE MIDI PYRENNE	21 000,00	25/03/2004	4,1500	Fixe	Annuel	1 777,77
TRAVAUX FOYER ECOLE	85054498539	CRCAM	40 000,00	31/07/2006	3,6800	Variable	Annuel	27 987,66
ACHAT MATERIEL BOULANGERIE	87173435350	CRCAM	100 000,00	24/10/2007	4,8100	Fixe	Trimestriel	41 540,19
TRAVAUX EGLISE	18615045459	CRCAM	46 000,00	21/07/2006	3,9000	Fixe	Trimestriel	34 572,50
TRAVAUX EGLISE 2007	06192535359	CRCAM	27 000,00	24/10/2007	4,9300	Fixe	Trimestriel	21 902,45
ACQUISIT* BOEUFGRAS-SALLE PERI-SCOLAIRE	82926052212	CRCAM	135 000,00	17/11/2008	4,7200	Fixe	Trimestriel	102 127,39
CONSTRUCTION SALLE CONSEIL MUNICIPAL	70000231274	CRCAM	60 000,00	23/01/2012	4,6700	Fixe	Trimestriel	48 007,37
ACHAT FONCIER	00000059765	CRCAM	50 000,00	14/04/2014	3,4900	Fixe	Mensuel	40 074,44
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>644 488,68</b>				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>369 098,64</b>

Montant en euros de la dette par habitant : 553.37

Le résultat définitif de l'exercice 2017 est déficitaire en investissement pour 65 859.75 euros et excédentaire en fonctionnement pour 295 453.27 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement donc l'affectation du résultat 2017 au budget 2018 sera la suivante :

- En recettes d'investissement 65 859.75 euros,
- En recettes de fonctionnement 229 593.52 euros.

## BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### I. Vue d'ensemble du Compte administratif 2017

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	36 270.50
Investissement	0.00	1 466.17

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 670.89	62 788.80
Investissement	45 770.33	24 580.33

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	88 388.41
Investissement	19 723.33	0.00

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	10 670.89	99 059.30
	Investissement	45 770.33	26 047.00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>56 441.22</b>	<b>125 106.30</b>

Le résultat définitif de l'exercice 2017 est déficitaire en investissement pour 19 723.33 euros et excédentaire en fonctionnement pour 88 388.41 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement donc l'affectation du résultat 2017 au budget 2018 sera la suivante :

- En recettes d'investissement 19 723.33 euros,
- En recettes de fonctionnement 68 665.08 euros.

## II- La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent **62 788.80 euros**.

Elles sont constituées des revenus des immeubles (loyers des logements locatifs) et du résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement représentent **10 670.89 euros**.

Elles sont constituées par l'entretien et la réparation des logements locatifs, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

## III- La section d'investissement

### Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	19 531.79	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 533.83
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	26 238.54	Dépôts et cautionnements reçus	627.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>45 770.33</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>24 160.83</b>
		Produits (écritures d'ordre entre section)	420.00
<b>Total Général</b>	<b>45 770.33</b>	<b>Total Général</b>	<b>24 580.83</b>

### Détail des dépenses d'investissement 2017

<b>103-Amélioration énergétique des logements</b> Changement des radiateurs électriques des 2 logements T2 au-dessus de l'école qui étaient beaucoup trop énergivores	<b>6 238.54</b>
<b>104-Acquisition du logement T4 au Multiple Rural</b>	<b>20 000.00</b>

## IV- Etat de la dette

### LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

#### Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD au 31/12/2017
LOGEMENTS PRESBYTERE	1024998	CDC TOULOUSE	130 000,00	01/11/2003	3,4500	Variable	Annuel	95 544,51
2 LOG PALULOS MAIRIE	1028670	CDC TOULOUSE	42 000,00	01/05/2004	3,4500	Fixe	Mensuel	6 627,31
LOGEMENT PLUS LA GAR	1037390	CDC TOULOUSE	60 000,00	01/11/2004	3,4500	Variable	Annuel	45 527,13
ACQUISITION MAISON LAVAL	53568093585	CRCAM	62 000,00	01/10/2005	3,6800	Variable	Annuel	43 487,81
TRANSFORMAT HANGAR EN LOGE	1058340	CDC TOULOUSE	74 000,00	20/06/2006	3,2500	Variable	Annuel	23 077,56
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	00000772535	CRCAM	25 000,00	09/11/2016	1,1000	Fixe	Annuel	22 621,27
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 000,00</b>					<b>TOTAL GENERAL</b> 236 885,59

## **BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### I. Vue d'ensemble du Compte administratif 2017

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	107 007.82	0.00
Sous-Préfecture Gourdon Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE		

MEU

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 551.33	29 609.49
Investissement	21 518.61	25 214.53
Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	8 058.16
Investissement	103 311.90	0.00

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	21 551.33	29 609.49
	Investissement	128 526.43	25 214.53
	TOTAL CUMULE	150 077.76	54 824.02

Le résultat définitif de l'exercice 2017 est déficitaire en investissement pour 103 311.90 euros et excédentaire en fonctionnement pour 8 058.16 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement donc l'affectation du résultat 2017 au budget 2018 sera la suivante :

- En recettes d'investissement 8 058.16 euros.

## II- La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 29 609.49 euros.

Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m3 d'eau assainie est à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT- Pour l'année 2017 : 105 abonnements et 3 394 m3 facturés), de la subvention du budget principal de la collectivité pour l'utilisation d'une partie du terrain de la station d'épuration et de la quote-part des subventions d'investissement transférée.

Les dépenses de fonctionnement représentent 21 551.33 euros.

Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

## III- La section d'investissement

### Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	12 955.17	Réserve	6 831.21
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>12 955.17</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 831.21</b>
Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44	Produits (écritures d'ordre entre section)	18 383.32
<b>Total Général</b>	<b>21 518.61</b>	<b>Total Général</b>	<b>25 214.53</b>

Vu le résultat reporté de l'exercice 2016, soit un déficit d'investissement de 107 007.82, le déficit d'investissement de l'exercice 2017 s'élève à 103 311.90 euros.

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

MEL



**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 222.76	Vente produits fabriqués, prestations (redevance d'assainissement collectif)	10 450.00
Dépenses financières	2 444.00	Subvention d'exploitation	4 036.64
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 666.76</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>14 486.64</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	18 383.32	Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44
<b>Total général</b>	<b>23 050.08</b>	<b>Total général</b>	<b>23 050.08</b>

**III- La section d'investissement****Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	13 019.00	Réserve	8 058.136
Solde d'exécution négatif reporté	103 311.90	Emprunts d'équilibre	98 452.86
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>116 330.90</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>106 511.02</b>
Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44	Produits (écritures d'ordre entre section)	18 383.32
<b>Total Général</b>	<b>124 894.34</b>	<b>Total Général</b>	<b>124 894.34</b>

**IV- Etat de la dette**

## SERVICES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Liste des emprunts en cours*

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD au 31/12/2017
ACHAT TERRAINS STATION EPURATION	17110152057	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	70 000,00	23/06/2011	4,0400	Fixe	Trimestriel	61 067,01
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	120 2012 01277 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	92 750,00	27/02/2013	0,0000	Fixe	Annuel	68 015,68
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	110 2012 03554 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	42 560,00	27/02/2013	0,0000	Fixe	Annuel	31 210,68
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	110 2012 03554 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	6 818,10	07/05/2015	0,0000	Fixe	Annuel	5 909,02
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	120 2012 01277 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	29 239,23	12/03/2015	0,0000	Fixe	Annuel	25 340,67
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>241 367,33</b>				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>191 544,06</b>

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Gignac,  
Le 18/04/2018

Le Maire,  
Marcel, Eugène LABROUE

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

MEC



**Annexe**

**Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :*

*1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;*

*2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :*

*a) détient une part du capital ;*

*b) a garanti un emprunt ;*

*c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

*La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;*

*5° Supprimé ;*

*6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;*

*7° De la liste des délégataires de service public ;*

*8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;*

*9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;*

*10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.*

*Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.*

*Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.*

*Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.*

*Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

RF Sous-Préfecture Gourdon
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2018 046-214601189-20180409-2018_14_04_0903-DE

*MFE*